

Paris, le 08 novembre 2022

**OBJET : CIRCULAIRE À L'ATTENTION DES LIGUES CONCERNANT LES DEMANDES
D'AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE EPREUVE NATIONALE
ORGANISEE DANS UN PAYS ETRANGER**

La présente circulaire a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles une autorisation de participation à une épreuve nationale organisée dans un pays étranger peut être délivrée à un licencié pratiquant national ou international FFSA.

Pour rappel, le Code Sportif International de la FIA (ci-après le « **CSI** ») pose le principe suivant lequel une compétition nationale est accessible uniquement aux concurrents titulaires d'une licence délivrée par l'Autorité Sportive Nationale (ci-après « **ASN** ») du pays dans lequel a lieu la compétition ou qui exerce son pouvoir réglementaire et d'organisation.

Cela étant, l'article 2.3.4 du CSI prévoit qu'une compétition nationale peut, à la discrétion de l'ASN qui organise la compétition nationale, admettre la participation de licenciés d'autres ASN reconnue par la FIA.

Dans ce cadre, le CSI impose les conditions **cumulatives** suivantes :

1. La demande du licencié pratiquant concerne une épreuve inscrite au calendrier d'une ASN reconnue par la FIA (*article 2.3.5 du CSI*) ;
2. Le règlement particulier de l'épreuve autorise la participation de licenciés d'autres ASN (*article 2.3.6.b du CSI*) ;

Dans le cas où l'épreuve se déroule sur un circuit :

3. Le circuit fait l'objet d'une homologation internationale par la FIA en cours de validité ou d'une homologation nationale délivrée par l'ASN compétente (*article 2.3.6.b.i du CSI*) ;
4. Les véhicules autorisés à prendre le départ de l'épreuve respectent ceux prévus par l'homologation du circuit (*article 2.3.6.b.ii du CSI*) ;
5. Le licencié pratiquant est bien titulaire d'une licence lui permettant de participer à l'épreuve (*article 2.3.6.b.iii du CSI*).

Dès lors où les conditions précitées sont toutes réunies, la Ligue peut délivrer l'autorisation de participer à une épreuve nationale organisée à l'étranger au licencié qui en a fait la demande. A contrario, dans le cas où l'une des conditions est manquante, la Ligue ne peut délivrer l'autorisation.

Pour être tout à fait complet, vous trouverez en pièces jointes de la présente circulaire une modification du formulaire type de demande d'autorisation (Pièce jointe de la présente circulaire).

En toute hypothèse, il appartient au licencié de fournir à la Ligue les pièces permettant de procéder à la vérification des conditions imposées par le CSI. Le licencié pourra obtenir ces éléments auprès de l'organisateur étranger.

Pour toute information complémentaire, vous êtes invités à vous rapprocher du Pôle Juridique aux adresses suivantes : juridique@ffsa.org – blamy@ffsa.org

Pièce jointe :

- Pièce jointe – Formulaire type de demande d'autorisation.

Pièce jointe :

**DEMANDE D’AUTORISATION DE PARTICIPATION
A UNE EPREUVE NATIONALE
ORGANISEE DANS UN PAYS ETRANGER**

La demande doit être adressée par mail à la Ligue :

NOM :

Prénom :

Numéro et code licence détenue :

Demande à la Ligue l’autorisation de participer à (aux) l’épreuve(s) suivante(s) :

Date	Nom de l’épreuve	Pays (ASN)

Date :

Signature du demandeur :

Sur la base des éléments figurant en pièces jointes, la Ligue..... donne son autorisation pour que participe à (aux) l’épreuve(s) précitée(s).

Le :

Signature du Président de la Ligue
(ou son Délégué) et cachet de la Ligue

Pièces jointes :

- Liste des pièces transmis par le licencié demandeur.

A l'appui de sa demande, le (la) licencié(e) doit fournir la (les) pièce(s) suivante(s) :

- La preuve que l'épreuve est inscrite au calendrier d'une ASN reconnue par la FIA et que la participation de licenciés d'autres ASN est autorisée (*règlement particulier de l'épreuve*) ;

Dans le cas où l'épreuve se déroule sur un circuit :

- L'homologation du circuit délivrée par la FIA ou l'ASN compétente ;
- La preuve que le véhicule avec lequel il (elle) compte participer est prévu par l'homologation du circuit ;
- La preuve que la licence FFSA lui permet de participer à l'épreuve.
